

Les crédits

efforts et que nous allons continuer de nous entraider, nos difficultés financières persisteront.

Pour ce qui est des assemblées constitutantes, je reconnais qu'elles peuvent avoir des aspects très positifs, comme les référendums et d'autres solutions, du reste. J'aimerais simplement mettre en garde ceux qui croient qu'une solution unique réglera la question. À mon avis, la séparation ne résoudra pas les problèmes qui préoccupent les Québécois. Selon moi, il n'y a pas une solution simple à des problèmes complexes.

Les assemblées constitutantes présentent certains avantages, tout comme les référendums, et il ne fait aucun doute que l'indépendance a aussi des aspects positifs. Mais il y a aussi des avantages à s'employer à trouver tous ensemble les meilleures façons de s'attaquer aux problèmes et à s'entraider d'une manière généreuse, sensée et compatissante.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, avant d'en venir à mon sujet, je voudrais commenter brièvement l'amendement libéral. Je vois que mon ami de Saint-Boniface a quitté la Chambre.

Il parlait de notre motion originale et il se montrait pointilleux sur le contenu des sept ou huit articles qu'elle contient. Pourtant, nous sommes saisis d'un amendement libéral fort long; nous pourrions faire la même chose et soulever toutes sortes d'interrogations.

Par exemple, le point 9 de cet amendement dit que nous devrions garder à l'esprit la diversité des différentes régions du pays et leur dynamisme propre, y compris la société distincte du Québec, et laisser aux provinces les compétences qui ne sont pas requises par l'intérêt national et le mieux-être des citoyens.

Que veut-il dire par «intérêt national»? Et qui en décide? Je nourris quelques doutes à cet égard.

On parle aussi dans cet amendement de marché commun canadien. Qu'est-ce que le marché commun canadien, monsieur le Président? Sera-t-il défini si sommairement qu'il empiètera sur les droits des provinces comme, par exemple, les ressources non renouvelables?

• (1630)

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de nous préoccuper beaucoup de la formulation précise de ce dont la Chambre est saisie. L'élément fondamental de ce que nous

disons aujourd'hui, en tant que parti, c'est que nous voulons bien établir le processus.

Ce processus devrait être très ouvert, accessible et démocratique. Tous les Canadiens devraient pouvoir se prononcer, peu importe la région du pays qu'ils habitent. C'est une chose que nous n'avons jamais vue par le passé. Je ne veux pas critiquer précisément le processus utilisé pour l'Accord du lac Meech. Ce processus n'a pas été considérablement différent de celui qui avait été appliqué en 1980-1981, lorsque la Constitution avait été rapatriée et que Pierre Trudeau était premier ministre.

À cette époque non plus, nous n'avions pas eu de processus ouvert ni démocratique et bien des réunions s'étaient déroulées à huis clos. Je me souviens très bien des événements de 1980-1981. Le comité parlementaire de la Chambre des communes n'avait pas quitté cette ville. Il avait siégé pendant environ trois mois dans l'Édifice de l'Ouest, où il avait tenu les audiences publiques.

Dans plusieurs provinces, il n'y a eu aucune audience publique, en 1980-1981. En fait, le processus utilisé pour l'Accord du lac Meech a été un peu plus ouvert et démocratique. En 1987, le comité parlementaire est de nouveau resté à la Chambre. Nous avons siégé dans la salle du comité des chemins de fer pendant environ un mois, en août 1987. Des audiences publiques ont été tenues dans quelques provinces, mais pas dans toutes.

Ensuite, quelques audiences publiques ont eu lieu. Elles étaient présidées par le député de Sherbrooke. Au cours du printemps dernier, nous avons beaucoup voyagé sur une très courte période, trop courte en fait, et un peu trop tard, mais au moins nous étions sur la bonne voie. Plusieurs provinces n'ont pas eu d'audiences publiques.

Un des premiers ministres qui ont protesté si énergiquement, clairement et longuement contre le caractère antidémocratique du processus l'an dernier est nul autre que le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells. Ce dernier a-t-il tenu des audiences publiques à Terre-Neuve avant de décider de ne plus appuyer l'accord? Non.

Ce premier ministre n'a pas de leçon à nous faire au sujet du caractère démocratique et ouvert du processus. Je pense qu'on doit oublier le passé et essayer d'établir un processus qui soit plus ouvert, plus démocratique et plus accessible à l'ensemble de la population du pays.